



Fin cdd fonction hospitaliere non signé

Par **Marut64**, le **08/07/2024** à **21:46**

Monsieur, Madame

Je me permets de vous contactez pour un renseignement, occupant actuellement un poste d'agent hospitalier depuis le 01/03/24 en tant que contractuel.

Il était initialement prévu lors de mon rendez vous avec le service rh, un contrat d'un mois (essai) suivi d'un contrat de trois mois et par la suite soit 3 mois ou 6 mois, le service RH ne m'a jamais contacté pour signer un seul contrat ne m'inquantant car plusieurs personnes étant dans mon cas. Début juin disparaissant des logiciel de gestion mon chef d'équipe les as contacté, et a eu comme reponse qu'elles étaient en retard sur les dossiers, recevant toujours ma paye et comprehensif je ne m'inquiète toujours pas.

une opportunité s'offrant a moi j'ai eu le plaisir après avoir postulé d'être prit pour un contrat de professionnalisation qui débuterai le 19/08/2024. J'ai dont prévenu mon chef pour me mettre d'accord avec le service RH sur une date qui conviendrait au deux parties, pour aussi leur laisser le temps de ce retourner et trouver une personne de remplacement. Et malheureusement ils en ont profité pour faire deux contrats de 3 mois couvrant de mars a août, en me disant qu'ils m'avaient prevenu pour les deux contrats et me laissant comme seul choix de signer pour démissionner par la suite, me faisant faire une croix sur mes Droits. J'ai bien entendu refuser de signer leurs précisant que je me renseignerai sur mes droits, je trouve ce procédé vraiment limite est pas très réglo. Je vous contacte dont pour avoir des infos sur mes droits a ce sujet, je vous remercie par avance